4

Intégration des arts et de la culture dans la communauté par l'aménagement culturel du territoire

Table des matières

1. Définition **132**

2. État des lieux et enjeux **133**

2.1 Analyse de l'environnement 133

2.2 Les enjeux 134

3. Énoncé de vision **136**

4. Objectifs stratégiques **136**

5. Résultats visés **136**

6. Grille de mise en œuvre **138**

1. Définition

La ***Stratégie pour l'intégration des arts et de la culture dans la communauté par l'aménagement culturel du territoire*** inclut une variété de ressources, de moyens et d'initiatives visant à planifier et à réaliser le développement des communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick en les dotant de tous les outils artistiques et culturels nécessaires à leur épanouissement. Ce développement passe par la mobilisation de tous les secteurs, par l'adhésion à une vision commune du concept d'aménagement culturel du territoire (ACT) et par son intégration dans toutes les sphères de la société acadienne. L'amélioration de la concertation et de la gouvernance, le développement des ressources humaines et la mise en commun des ressources financières et matérielles sont au cœur de la présente stratégie.

Préambule

Dans un monde axé sur la culture du savoir et des communications, les communautés qui se démarquent par leur dynamisme sont celles qui valorisent la créativité de l'ensemble de leurs citoyennes et citoyens. Ces communautés ont compris qu'en plaçant le secteur des arts et de la culture au cœur même de leur développement, elles offraient à toutes et tous l'occasion de mieux comprendre comment la force créatrice de l'imagination peut jouer un rôle clé dans l'amélioration de la qualité de vie de tous ceux et celles qui y résident. C'est dans cet esprit que s'articule le concept d'aménagement culturel du territoire en Acadie du Nouveau-Brunswick.

L'aménagement culturel du territoire

L'aménagement culturel du territoire est un concept organisationnel et une approche particulière du développement culturel selon lesquels tous les secteurs d'une communauté se mobilisent pour élaborer et réaliser ensemble des stratégies d'intégration des arts et de la culture sur leur territoire. Grâce au développement d'une vision commune, à la mise en place de mécanismes de concertation plurisectorielle, au partage des connaissances en matière d'action culturelle, à une meilleure utilisation des ressources humaines et matérielles et à une plus grande complémentarité des projets réalisés en arts et culture, l'aménagement culturel du territoire permet aux communautés de se développer en tirant le meilleur parti du potentiel artistique et culturel de leurs régions.

En provoquant des rencontres significatives entre les artistes, leurs œuvres et l'ensemble des citoyennes et des citoyens, en favorisant la participation de toutes les couches de la société à des expériences créatives, l'aménagement culturel du territoire démocratise l'accès de toute la population aux arts et à la culture et renforce l'identité individuelle et collective. Il améliore la qualité de vie, la créativité, la santé et renforce le tissu social et le développement économique de la communauté.

Dans le contexte de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, la délimitation du territoire visé s'appuie sur les liens naturels existants entre les communautés qui l'habitent.

2. État des lieux et enjeux

2.1 Analyse de l'environnement

a) La place des arts et de la culture dans les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick

Historiquement, en Acadie du Nouveau-Brunswick, les institutions d'enseignement et les congrégations religieuses ont été déterminantes pour assurer l'intégration des arts et de la culture dans les communautés. Pour plusieurs générations, ces organisations ont été les principales et presque uniques ressources donnant accès aux arts et à la culture, et encore aujourd'hui, malgré la disparition de plusieurs d'entre elles, l'impact de leurs actions est bien tangible. Ainsi, de nombreux leaders acadiens, formés dans ces institutions, ont développé une sensibilité à l'égard des arts et ont favorisé leur intégration dans la société acadienne.

On peut maintenant affirmer que les artistes professionnel.le.s et l'ensemble de l'organisation artistique et culturelle ont su assez bien s'intégrer aux forces vives de leurs communautés, et ce, malgré les défis qu'ils rencontrent. La production artistique acadienne est devenue un moteur de créativité dans plusieurs régions. Au fil des générations, le contact entre les artistes professionnel.le.s, les organismes artistiques et culturels et la population a eu un effet positif sur leur mieux-être, sur l'essor économique de leurs milieux respectifs et sur le développement d'un sentiment d'appartenance et de fierté au sein de la communauté acadienne.

Cela étant dit, la place qu'occupent les arts et la culture en Acadie du Nouveau-Brunswick varie beaucoup d'une région à une autre. Alors que certaines communautés sont devenues des centres névralgiques où les arts et la culture sont bien encadrés et valorisés, d'autres, de taille plus petite, n'ont pas de pouvoir décisionnel réel et leur capacité financière est limitée. À ceci s'ajoute l'absence, dans certaines de ces régions, d'artistes professionnel.le.s, d'organismes artistiques et culturels professionnels et de leaders communautaires engagés dans les arts et la culture. Le manque de vision commune, de connaissance et de compréhension de la chaîne des arts et de la culture, ainsi que les ressources financières limitées et le manque d'engagement réel de l'ensemble des secteurs de la société ne permettent pas toujours aux arts et la culture de contribuer pleinement au développement de la société acadienne du Nouveau-Brunswick.

b) Le développement culturel communautaire

Nous constatons que le développement culturel des communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick a été presque exclusivement assumé par les sociétés culturelles. Aujourd'hui, 13 sociétés culturelles et trois centres scolaires communautaires œuvrent dans le développement culturel communautaire et sont regroupés sous le Conseil provincial des sociétés culturelles (CPSC). Leurs activités reposent presque entièrement sur le dévouement de

nombreux bénévoles. La plupart ne disposent pas de personnel à temps plein et portent souvent seuls la responsabilité du développement culturel de leur région.

Aux prises avec un sous-financement chronique et une situation financière précaire, ces sociétés doivent composer avec l'essoufflement des bénévoles, le manque de formation et d'outils d'accompagnement et les défis liés à la concertation et au partage des responsabilités. Tout cela fragilise le développement culturel communautaire et la capacité du secteur à pleinement intégrer les arts et la culture dans leurs territoires respectifs. Ce manque de ressources les limite dans leurs capacités de bien se positionner au sein de leurs propres communautés et d'assurer le leadership qu'on peut attendre de ces sociétés culturelles.

Par ailleurs, d'autres intervenants communautaires et municipaux sont aujourd'hui susceptibles de contribuer à l'intégration des arts et de la culture. Il s'agit d'agentes et d'agents culturels et communautaires dans les écoles, de directions des loisirs des municipalités, d'agentes et d'agents de développement en santé et mieux-être, etc. À la lumière de ces informations, il apparait qu'il faut repenser l'aménagement culturel de toutes les régions en mobilisant l'ensemble des secteurs de la société, en tenant compte des réalités démographiques, des ressources humaines et financières disponibles, et de l'état et de la répartition des installations artistiques et culturelles.

2.2 Les enjeux

Quatre enjeux principaux ressortent de l'analyse de la situation ci-dessus :

a) L'adhésion à une vision commune et à l'intégration du concept d'aménagement culturel du territoire

L'adhésion à une vision commune et l'intégration du concept d'aménagement culturel du territoire reposent sur les considérations suivantes :

- la nécessité d'approfondir ce concept afin d'assurer sa pleine compréhension par l'ensemble des secteurs de la société acadienne ;
- la nécessité d'assurer l'accompagnement de la démarche, tant au plan provincial, régional que local. À cet égard, il faut reconnaître que l'implantation du concept ACT dans une région donnée peut s'entreprendre de différentes manières et nécessite de la flexibilité et de la souplesse dans l'accompagnement. Si une planification stratégique communautaire pour l'intégration des arts et de la culture semble le moyen le plus cohérent pour amorcer une telle démarche, un projet artistique ou culturel concret et mobilisateur peut aussi susciter la création d'une dynamique communautaire constructive qui favorise la concertation entre les différents secteurs et l'implantation du concept ;
- l'exigence d'intégrer le concept ACT dans les politiques culturelles ou les stratégies culturelles des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick ;
- l'arrimage, essentiel, du concept d'aménagement culturel du territoire avec les stratégies de développement des autres secteurs de la société acadienne (ex. : stratégie du mieux-être communautaire en français, stratégie du mieux-être de la province du Nouveau-Brunswick, concept d'école communautaire du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick) ;
- la prise en compte des particularités et des disparités régionales au sein des différentes communautés acadiennes ;
- la spécificité des communautés vivant en milieu minoritaire et le rôle de celles-ci dans la construction identitaire

b) La concertation et la gouvernance

L'intégration du concept ACT doit s'inscrire dans le projet de transformation de la gouvernance locale qui est en cours au Nouveau-Brunswick. Le rapport Finn, *Bâtir des gouvernements locaux et des régions viables : plan d'action pour l'avenir de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick*, déposé à la Province du Nouveau-Brunswick, en 2008, vise à atteindre les résultats suivants :

- Tous les résidents et résidentes du Nouveau-Brunswick sont représentés et gouvernés par des conseils municipaux élus ;
- Les gouvernements municipaux constitués sont au nombre de 53 dans l'ensemble du territoire du Nouveau-Brunswick ;
- Les districts de services locaux actuels, les communautés rurales, les villages et la plupart des villes sont reconstitués en entités municipales élargies ;
- Des districts de services régionaux sont créés.

c) La mise en commun des ressources financières et matérielles

Si l'Acadie s'est grandement appuyée sur la coopération pour assurer son développement, force est de constater aujourd'hui que la spécialisation du travail « en silo » a isolé les différents secteurs de la société les uns des autres. Cette réalité ne favorise pas le développement de stratégies communes et la mise en commun des ressources financières et matérielles. Voilà pourquoi, l'identification des ressources disponibles (infrastructures, ressources humaines, financement) et le développement de stratégies concertées qui tiendraient compte des besoins spécifiques de chacun des partenaires sont cruciaux pour assurer l'intégration des arts et de la culture dans les communautés acadiennes de la province.

MATHIEU LÉGER / GALERIE D'ART LOUISE-ET-REUBEN-COHEN, UNIVERSITÉ DE MONCTON

André Lapointe, *Forêt noire*, 2000.

d) Le développement des ressources humaines

La mise en œuvre de stratégies d'aménagement culturel du territoire dans les communautés acadiennes doit s'appuyer sur la présence de ressources humaines professionnelles du secteur artistique et culturel (artistes, gestionnaires, travailleuses et travailleurs culturels). Or, les défis de maintien de ces ressources, le manque de reconnaissance de leur statut professionnel et la nécessité d'améliorer leur statut socioéconomique, particulièrement dans les milieux ruraux, sont des facteurs importants à considérer.

Par ailleurs, les besoins en formation initiale et en formation continue destinées aux principaux acteurs et actrices du développement culturel, ainsi qu'aux intervenantes et intervenants des autres secteurs de la société acadienne impliqués dans l'intégration du concept ACT, doivent aussi être pris en charge pour que tous ces leaders communautaires puissent pleinement assumer leurs mandats.

e) Le développement des installations artistiques et culturelles

Enfin, le développement et la consolidation des installations artistiques et culturelles sont fondamentaux à la réussite de l'aménagement culturel d'un territoire.

3. Énoncé de vision

Vision

Par l'aménagement culturel de leurs territoires, les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick s'affirment comme étant des communautés créatives, prospères et solidaires qui rassemblent les forces vives afin d'assurer le plein épanouissement artistique, culturel, économique, social et politique de leurs citoyennes et de leurs citoyens. Elles élaborent, de manière concertée et cohérente avec tous les secteurs de la société, des stratégies d'aménagement culturel qui démocratisent l'accès aux arts et à la culture, développent la créativité et l'engagement des citoyennes et des citoyens, renforcent le tissu social des collectivités, contribuent à l'amélioration de la santé et du mieux-être et assurent le développement intégré et viable de la société acadienne au Nouveau-Brunswick.

4. Objectifs stratégiques

À la suite de l'analyse de l'état des lieux et des enjeux, quatre objectifs stratégiques sont indentifiés.

Objectif stratégique 1 : Obtenir l'adhésion de l'ensemble de la société acadienne du Nouveau-Brunswick au concept de l'aménagement culturel du territoire et assurer son intégration dans tous les secteurs de la population.

Objectif stratégique 2 : Améliorer la concertation et la gouvernance des arts et de la culture aux niveaux provincial, régional et local.

Objectif stratégique 3 : Assurer la mise en commun des ressources financières et matérielles.

Objectif stratégique 4 : Accroître les compétences des ressources humaines en aménagement culturel du territoire.

5. Résultats visés

Résultats ultimes (6-10 ans)

1. L'ensemble de la société acadienne au Nouveau-Brunswick connaît, comprend et applique le concept d'aménagement culturel du territoire, et les forces vives de tous les secteurs de la société sont conscientisés et intègrent le concept dans leurs modèles de gouvernance respectifs.
2. Grâce au concept d'aménagement culturel du territoire, les leaders de tous les secteurs de la société acadienne du Nouveau-Brunswick intègrent pleinement les arts et de la culture dans leur développement social, économique, culturel et touristique. Des projets mobilisateurs et novateurs sont en place et les artistes et les gestionnaires culturels reçoivent les appuis nécessaires pour mettre en valeur l'expression artistique et la contribution essentielle de leurs œuvres au développement des communautés acadiennes.
3. Les forces vives de chaque secteur sont regroupées autour de la communauté artistique pour l'appuyer et l'aider à se doter des outils professionnels nécessaires à son développement. Par conséquent, les artistes accèdent à des lieux de création, de production et de diffusion professionnels qui mettent en valeur leur production artistique.
4. La communauté artistique jouit d'un partenariat durable établi avec tous les secteurs de la société acadienne. Ce partenariat renforce les liens et permet aux communautés de valoriser la production artistique et, aux écoles, d'agir comme foyer d'épanouissement culturel, tant pour les élèves que pour le public en général.
5. La concertation et la gouvernance aux niveaux provincial, régional et local contribuent au plein développement des communautés acadiennes et constituent une opportunité d'augmenter le pouvoir d'agir collectivement pour l'intégration du concept d'aménagement culturel du territoire.

Résultats intermédiaires (3-5 ans)

1. Les communautés, en partenariat avec le milieu associatif, communautaire et culturel, adoptent le concept d'aménagement culturel du territoire, tel que proposé par les États généraux, pour appuyer la communauté artistique et intégrer pleinement les artistes et leurs œuvres dans tous les secteurs qui constituent la société acadienne.

2. Tous les secteurs d'intervention d'une communauté ont été identifiés et les intervenants interpellés pour développer des partenariats dans le but d'intégrer les arts et la culture au cœur même de leur société. À ce titre, les besoins des artistes en matière de création, de production, de diffusion et de promotion ont été définis et un plan d'action a été adopté pour assurer la mise en place de tous les outils et les infrastructures nécessaires aux artistes et aux organismes artistiques et culturels en vue de la réalisation de leur contribution unique dans l'évolution de chaque communauté.

3. Des négociations ont été entamées pour créer un lien fort entre les artistes, l'organisation artistique et culturelle, la communauté et l'école dans le but d'unir les efforts et d'identifier le rôle de chacun dans l'épanouissement culturel des jeunes et des moins jeunes.

4. Les sources de financement des initiatives en aménagement culturel du territoire sont diversifiées et accessibles.

5. La formation offerte en développement culturel communautaire est accessible aux animatrices et animateurs culturels et communautaires, aux directions des loisirs, aux agents de développement économique communautaire, aux agentes et agents de développement culturel communautaire présents dans les écoles communautaires et aux leaders des différents secteurs de la société acadienne.

6. Les ressources humaines œuvrant à l'intégration du concept d'aménagement culturel du territoire sont formées, outillées et bien rémunérées.

Résultats immédiats (1-2 ans)

1. Des projets pilotes en aménagement culturel du territoire sont mis sur pied afin de mesurer la faisabilité d'une telle approche et d'identifier les outils nécessaires à son application. Ces projets sont réalisés dans des régions ayant des réalités et des capacités différentes pour permettre de bien mesurer le degré de créativité des communautés impliquées et la capacité de celles-ci à répondre aux besoins de la communauté artistique et culturelle de chaque milieu.

2. Les communautés ont identifié tous les secteurs qui les composent, et les intervenantes et intervenants clés sont invités à se regrouper pour se doter de mécanismes pouvant mener à des partenariats capables d'assurer l'intégration des arts et de la culture au cœur même de leur développement. Ces personnes représentent toutes les composantes qui constituent ces communautés, qu'elles soient en milieu rural ou en milieu urbain.

3. Des joueurs clés de tous les secteurs des communautés, les écoles et le secteur artistique et culturel collaborent pour créer des partenariats école/communauté qui favorisent l'intégration des arts et de la culture dans les écoles.

4. Les communautés acadiennes et les intervenantes et intervenants artistiques et culturels de l'Acadie du Nouveau-Brunswick disposent d'un guide d'accompagnement et de boîtes à outils en aménagement culturel du territoire qui contribuent à la sensibilisation et à la promotion du concept dans les différentes sphères de la société acadienne.